



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 2 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus

Il sera procédé à une enquête publique sur le :

**Projet de Plan Local d'Urbanisme
intercommunal-Habitat (PLUi-H)
de la Communauté de communes Bassée-Montois,
Du 2 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus,
soit pendant 40 jours consécutifs**

La présidente du Tribunal administratif de Melun a désigné une commission d'enquête composée de Madame Nicole SOILLY, Présidente, Madame DELAFOSSE, Monsieur Fabien FOURNIER, membres titulaires et Monsieur Jean BAUDON, membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, **soit du 2 décembre 2024 (9h00) au 10 janvier 2025 (17h00)**, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (hors potentiels jours de fermeture exceptionnelle en raison des vacances de Noël) :

- en version complète et papier :

o au siège de la Communauté de communes Bassée-Montois ;

o et dans les 11 mairies de la Communauté de communes suivantes : **Mairies de Balloy, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Châtenay-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Égligny, Fontaine-Fourches, Gouaix, Montigny-le-Guesdier, Montigny-Lencoup, Savins.**

- en version allégée et papier dans les 31 mairies de la Communauté de Communes suivantes : **Mairies de Baby, Bazoches-les-Bray, Cessoy-en-Montois, Couteçon, Everly, Gravon, Grisy-sur-Seine, Gurcy-le-Châtel, Hermé, Jaulnes, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Mousseaux-les-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Paroy, Passy-sur-Seine, Les-Ormes-sur-Voulzie, Saint-Sauveur-les-Bray, Sigy, Sognoles-en-Montois, Thenisy, La Tombe, Villenauxe-la-Petite, Villeneuve les Bordes, Villiers-sur-Seine, Villuis, Vimpelles.**

- En version numérique, au siège de la Communauté de Communes Bassée-Montois, sur un poste informatique dédié,

- Sur le site électronique dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-pluih-bassee-montois>

Une réunion d'information et d'échange avec le public sera, en outre, organisée le mardi 17 décembre 2024 à 18H00 à Bray-sur-Seine (77 480), à la salle des fêtes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête, et ouverts au siège de la Communauté de communes Bassée-Montois et dans les 11 mairies de la Communauté de Communes suivantes : **Mairies de Balloy, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Châtenay-sur-Seine, Donnemarie-Dontilly, Égligny, Fontaine-Fourches, Gouaix, Montigny-le-Guesdier, Montigny-Lencoup, Savins,**

- sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-pluih-bassee-montois>

- par courrier électronique à l'adresse suivante :

elaboration-pluih-bassee-montois@mail.registre-numerique.fr

- par courrier postal à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'Enquête à l'adresse suivante : 80, rue de la Fontaine – 77 480 BRAY-SUR-SEINE ;

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessous :

Mairie de BALLOY

Mardi 07 janvier 2025 15H/18H

Mairie de BRAY-SUR-SEINE

Jeudi 5 décembre 2024 15H/18H

Vendredi 10 janvier 2025 14H/17H

Mairie de CHALMAISON

Lundi 16 décembre 2024 14H/17H

Mairie de CHATENAY-SUR-SEINE

Vendredi 06 décembre 2024 9H/12H

Mairie de DONNEMARIE-DONTILLY

Samedi 21 décembre 2024 9H/12H

Lundi 6 janvier 2025 15H/18H

Mairie d'EGLIGNY

Vendredi 20 décembre 2024 8H30/11H30

Mairie de FONTAINE-FOURCHES

Mardi 17 décembre 2024 14H/17H

Mairie de GOUAIX

Samedi 7 décembre 2024 9H/12H

Vendredi 10 janvier 2025 9H/12H

Mairie de MONTIGNY-LE-GUESDIER

Mardi 17 décembre 2024 14H/17H

Mairie de MONTIGNY-LENCOUP

Mercredi 4 décembre 2024 9H/12H

Vendredi 10 janvier 2025 14H/17H

Mairie de SAVINS

Samedi 14 décembre 2024 9H/12H

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme au siège de la Communauté de Communes. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes Bassée-Montois dès la publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-pluih-bassee-montois>

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de Communes et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-pluih-bassee-montois>

Au terme de l'enquête, le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi-H ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi-H en vue de cette approbation.


Le Président de la Communauté de communes Bassée-Montois,

Le 14 novembre 2024,

Roger DENORMANDIE